

# Guide de demande | Microsubventions pour la cocréation d'espaces publics

## Table des matières

- a. Introduction
- b. Qu'est-ce que la cocréation d'espaces publics?
- c. Qu'est-ce que le programme pilote de microsubventions pour la cocréation d'espaces publics?
- d. Qui peut participer à la cocréation d'espaces publics?
- e. Où peut-on cocréer des espaces publics?
- f. Dates importantes
- g. Comment présenter une demande
- h. Admissibilité
  - Quels projets peuvent être subventionnés?
  - Qui peut présenter une demande?
  - Quelles dépenses sont admissibles?
- i. Étapes de la cocréation d'espaces publics
- j. Outils et ressources
  - Outil A : Exemples locaux de cocréation d'espaces publics
  - Outil B : Partenaires communautaires possibles
  - Outil C : Autres ressources



## a. Introduction

La présente trousse renferme des renseignements généraux sur la cocréation d'espaces publics et propose des façons d'élaborer un projet de cocréation.

Des fonds sont actuellement offerts à l'appui des projets communautaires de cocréation d'espaces publics. **Si vous voulez présenter une demande dans le cadre du *Programme pilote de microsubventions pour la cocréation d'espaces publics* des Services de santé du Timiskaming, jetez un coup d'œil aux lignes directrices visant le financement ainsi qu'aux critères d'admissibilité et au processus de demande décrits dans ce guide.**

Les demandes doivent nous parvenir d'ici **le vendredi 3 novembre 2023, à 16 h.**

**Vous avez des questions?** Communiquez avec :

Lorna Desmarais  
Agente de promotion de la santé  
Services de santé du Timiskaming  
1 866 747-4305, poste 2239  
[desmaraisl@timiskaminghu.com](mailto:desmaraisl@timiskaminghu.com)

## b. Qu'est-ce que la cocréation d'espaces publics?

La cocréation d'espaces publics est une approche pratique à l'aménagement urbain qui consiste à repenser et à revitaliser des espaces publics. Les initiatives de cocréation d'espaces publics exploitent les atouts, l'inspiration et le potentiel d'une communauté dans le but de créer des espaces qui favorisent la santé, le bonheur et le bien-être. Elles consistent à concevoir ou à améliorer un espace public d'une manière qui suscite l'établissement de liens et qui rend l'espace plus utile, plus inclusif, plus accueillant, plus beau, plus sécuritaire ou plus amusant pour les gens. Autrement dit, la cocréation d'espaces publics donne vie à un quartier en transformant de simples espaces en destinations et en lieux de rassemblement.

N'importe qui peut cocréer un espace public d'une manière relativement peu coûteuse. Citons comme exemples d'initiatives simples, rapides et abordables de cocréation d'espaces publics l'ajout de sièges ou la création d'ombre, des expositions d'art publiques temporaires ou des murales, des panneaux de signalisation conçus par des membres de la communauté, des allées et ruelles actives, des havres piétonniers, des jardins de circulation, des pochoirs de trottoir et des jardins communautaires. Il n'est pas nécessaire que les projets de cocréation d'espaces publics coûtent cher ou soient permanents pour faire du bien. Il s'agit tout simplement de créer un espace suscitant un sentiment d'engagement et d'attachement chez les gens et où ils peuvent, par exemple, prendre le temps d'admirer une œuvre d'art publique ou d'y contribuer, de participer à une activité amusante, de se rapprocher de la nature ou de jaser avec un voisin. La cocréation d'espaces publics, c'est pour tout le monde!

Pour en apprendre davantage à ce sujet, lisez [What is Placemaking? Par Project for Public Spaces.](#)

## c. Qu'est-ce que le programme pilote de microsubventions pour la cocréation d'espaces publics?

**Les Services de santé du Timiskaming offrent une subvention unique à l'appui de projets communautaires qui proposent de nouvelles façons d'interagir avec les espaces publics.** Les projets doivent servir à activer un espace public. Ils peuvent être axés sur le jeu et le plaisir, ou avoir pour but de résoudre un problème donné. Nous encourageons les personnes qui présentent une demande à repenser les espaces publics ordinaires et à proposer des projets pilotes temporaires qui sont à la fois créatifs et expérimentaux.

Les projets devraient viser à promouvoir la santé, le bonheur et le bien-être en enrichissant ou en augmentant les possibilités en ce qui concerne au moins trois des aspects suivants :

- a. Accessibilité
- b. Inclusivité
- c. Activité physique
- d. Activités artistiques et culturelles
- e. Engagement communautaire
- f. Jeu
- g. Interactions sociales
- h. Sécurité
- i. Transport actif
- j. Rapports avec la nature ou intendance environnementale

Nous encourageons les personnes qui présentent une demande à obtenir le soutien et la participation des gens du quartier ou de la communauté qui utilisent actuellement l'espace proposé ou de ceux que le projet vise à attirer. Nous les encourageons aussi à communiquer avec des partenaires communautaires qui pourraient proposer des idées, un soutien ou des ressources indispensables, ou mettre leur expérience à profit. Les projets de cocréation peuvent être réalisés dans n'importe quel espace accessible ou visible au public. Ils doivent être autorisés par le propriétaire de l'espace. Les personnes qui présentent une demande devraient dresser un plan pour assurer le maintien du projet pendant la durée prévue et déterminer qui s'occupera de l'entretien, y compris de l'installation, du démontage ou du nettoyage à la fin du projet.

Les subventions peuvent aller de 100 \$ à 1 500 \$ par projet.

#### d. Qui peut participer à la cocréation d'espaces publics?

Tout le monde peut contribuer à un projet de cocréation dans la région où il vit, travaille, apprend ou joue. Nous encourageons toutes les personnes qui présentent une demande à obtenir le soutien et la participation des gens du quartier ou de la communauté qui utilisent actuellement l'espace proposé ou de ceux que le projet vise à attirer. Les partenaires communautaires peuvent aussi proposer des idées, un soutien ou des ressources indispensables, ou mettre leur expérience à profit.

Par ailleurs, les municipalités pourraient jouer un rôle dans votre projet de cocréation d'espaces publics. En effet, si vous utilisez un terrain (p. ex. un parc, une ruelle ou un boulevard) qui appartient à la municipalité, il vous faudra obtenir la permission de cette dernière avant d'entreprendre votre projet. De même, si votre projet est mis en œuvre sur un terrain privé, il devra être autorisé par le propriétaire. Si vous avez des questions, envoyez un courriel à [desmaraisl@timiskaminghu.com](mailto:desmaraisl@timiskaminghu.com).

#### e. Où peut-on cocréer des espaces publics?

La cocréation peut se faire dans n'importe quel espace accessible et visible au public, notamment :

- **Un espace appartenant à la municipalité** – tout espace accessible au public qui appartient à la municipalité ou qui est géré par celle-ci, y compris les parcs, les réserves routières, les tunnels, les boulevards, les rues et les cours, entre autres.
- **Un espace privé accessible au public** – tout espace extérieur accessible au grand public qui se trouve sur une propriété privée, comme les cours, les esplanades et les ruelles, entre autres.
- **Un espace privé visible au public** – une propriété privée et des caractéristiques comme des façades d'immeubles, des murs de soutènement et des clôtures qui sont visibles depuis un espace public et qui contribuent au caractère de l'espace public adjacent.

C'est à vous de proposer un lieu et d'obtenir les autorisations nécessaires du propriétaire, qu'il s'agisse d'un espace privé ou public.

#### f. Dates importantes

- **Date limite pour présenter une demande** : 3 novembre 2023
- **Envoi d'un avis aux personnes qui recevront une subvention** : 17 novembre 2023
- **Versement des subventions** : 8 décembre 2023

**Tous les projets doivent prendre fin au plus tard le 30 septembre 2024.**

## g. Comment présenter une demande

Téléchargez le [formulaire de demande](#), remplissez-le et envoyez-le par courriel à Lorna Desmarais ([desmaraisl@timiskaminghu.com](mailto:desmaraisl@timiskaminghu.com)) au plus tard le 3 novembre 2023.

[https://www.timiskaminghu.com/default.aspx?content\\_id=80470&website\\_language\\_id=4](https://www.timiskaminghu.com/default.aspx?content_id=80470&website_language_id=4)

## h. Admissibilité des projets

### Quels projets peuvent être subventionnés?

Les projets admissibles satisfont à toutes les exigences suivantes :

- Projets adaptés à l'endroit – le projet doit être créé de manière à cadrer avec les caractéristiques particulières et le contexte local du lieu.
- Les projets devraient être temporaires (p. ex. activité ou démonstration éphémère). Si le projet se poursuit après le 1<sup>er</sup> décembre 2024, c'est au responsable de trouver le financement et les ressources nécessaires à la poursuite du projet.
- Nous encourageons les personnes qui présentent une demande à réfléchir à la façon dont elles assureront le maintien de leur projet.
- Les initiatives doivent avoir lieu sur une propriété publique ou sur une propriété privée facilement accessible au public qui est considérée comme un espace public.
- Il faut obtenir la permission du propriétaire.
- Le projet et les activités sont destinés au public, sans qu'il lui en coûte un sou.
- Les projets doivent commencer après novembre 2023 et se terminer avant décembre 2024.

### Projets inadmissibles

- Les projets ou les événements à répétition ou annuels
- Les projets pour lesquels on prévoit un déficit
- Les projets qui visent principalement à recueillir des fonds
- Les projets de nature principalement religieuse ou politique
- Les projets qui ne sont pas destinés ou accessibles au grand public

## Qui peut présenter une demande?

<p><b>Sont admissibles</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les résidents du district de Timiskaming ou de Temagami</li><li>• Les groupes et les organismes à but non lucratif établis dans le district de Timiskaming ou à Temagami</li><li>• Les écoles</li><li>• Les municipalités</li><li>• Remarque : Plusieurs personnes/groupes peuvent collectivement demander une subvention plus importante visant un projet de plus grande envergure.</li></ul>	<p><b>Sont inadmissibles</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les groupes de personnes ou d'organismes qui ne résident pas ou qui ne sont pas établis dans le district de Timiskaming ou à Temagami</li><li>• Les partis politiques ou les organisateurs d'événements liés à des projets politiques ou au lobbyisme</li><li>• Les entreprises ou les organismes à but lucratif</li></ul>
---	---

## Quelles dépenses sont admissibles?

<p><b>Dépenses admissibles</b></p> <p>Pour être admissible, la dépense doit être directement liée au projet subventionné. En voici quelques exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Fournitures et matériel</li><li>• Dépenses et honoraires d'artistes de la scène ou d'exposants, entre autres</li><li>• Permis (y compris les frais de location d'un parc)</li><li>• Coûts liés à l'entretien et au nettoyage à la fin du projet</li><li>• Assurances</li><li>• Location d'équipement et de lieu</li></ul>	<p><b>Dépenses inadmissibles</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Frais d'exploitation du groupe ou de l'organisme (p. ex. salaires, déplacements, matériel ou mobilier de bureau)</li><li>• Fabrication, production ou distribution de souvenirs</li><li>• Achat d'alcool et dépenses connexes</li><li>• Achat, mise en service ou remise en état d'articles destinés à la vente</li></ul>
--	--

### i. Étapes de la cocréation d'espaces publics

On peut s'y prendre de maintes façons pour faire de n'importe quel espace un bel « endroit ». Les étapes ci-dessous peuvent vous servir de guide pour bonifier un espace de votre choix. Elles sont générales et flexibles et se prêtent à des projets de toutes sortes. Il n'est pas nécessaire de suivre les étapes dans l'ordre indiqué.

#### 1) Trouver un espace

- Si vous n'avez pas déjà un espace en vue, familiarisez-vous avec les espaces qui existent dans votre communauté.
- Découvrez qui utilise l'espace. Communiquez avec l'association du quartier ou d'amélioration commerciale ou avec les groupes communautaires qui se servent de l'espace.

- Découvrez à qui appartient l'espace. Si ce n'est pas clair, consultez le personnel de la municipalité. Sachez que s'il s'agit d'une propriété privée, la municipalité pourrait ne pas être autorisée à divulguer des renseignements personnels concernant le propriétaire.
- Demandez la permission du propriétaire d'utiliser l'espace aux fins de cocréation. Sachez qu'il pourrait vous falloir obtenir d'autres autorisations du propriétaire ou de la municipalité une fois que vous connaîtrez tous les détails de votre initiative.

## 2) Proposer des façons d'utiliser l'espace

- Tenez compte de ce à quoi sert l'espace actuellement et de la façon dont vous voulez qu'il soit utilisé.
  - À quoi sert l'espace maintenant? À quoi les résidents veulent-ils qu'il serve?
  - Qu'est-ce qu'il y a dans l'espace? Qu'est-ce qu'il s'y passe?
  - Qui l'utilise? Qui ne l'utilise pas?
  - À quoi pourrait ressembler l'espace dans cinq ans? À quoi aimeriez-vous qu'il ressemble?
- Plus il y a de monde qui contribue aux projets de cocréation d'espaces publics, mieux c'est.
  - Réfléchissez à la diversité de votre quartier et assurez-vous que tout le monde a son mot à dire.
  - Demandez à vos voisins de vous proposer des idées et de vous indiquer la façon dont ils veulent contribuer.
  - Consultez les enfants, les jeunes, les adultes et les aînés du quartier.
  - Communiquez avec les voisins qui viennent de s'installer dans le quartier ainsi qu'avec ceux qui y vivent depuis longtemps.
  - Faites participer les voisins que vous ne connaissez pas ou avec qui vous avez peu d'interactions.
  - N'oubliez pas de demander au propriétaire de l'espace ce qu'il pense de votre projet!
- Avant de passer aux prochaines étapes, consultez le personnel de la municipalité pour qu'il :
  - vous indique les règlements municipaux, les restrictions ou les travaux de construction prévus qui pourraient avoir une incidence sur votre projet;
  - vous informe de toute autorisation requise;
  - vous mette en rapport avec des gens qui peuvent vous aider – associations de quartier, partenaires communautaires ou autres membres de l'administration municipale.

## 3) Passer à l'action

- Trouvez une façon de décrire votre projet de cocréation d'espaces publics à faire circuler. Il peut s'agir d'un simple croquis ou dessin ou d'une photo qui illustre ce que vous proposez.
- Déterminez le coût du projet. Les dépenses peuvent comprendre les frais de location d'un parc, les assurances, le matériel, les honoraires d'artistes, etc. Trouvez des sources de financement. Jetez un coup d'œil au programme pilote de microsubventions pour la cocréation d'espaces publics offert par les Services de santé du Timiskaming:  
[https://www.timiskaminghu.com/default.aspx?content\\_id=80470&website\\_language\\_id=4](https://www.timiskaminghu.com/default.aspx?content_id=80470&website_language_id=4)
- Obtenez les autorisations du propriétaire ou de la municipalité.
- Dressez une liste de tâches à accomplir pour concrétiser votre projet.
- Donnez vie à votre projet!

## 4) Nous parler de votre projet

- Remplissez le formulaire d'évaluation du projet de subvention et dites-nous comment est allé votre projet.
- Envoyez-nous des photos et identifiez-nous sur les réseaux sociaux @ THU.

## j. Outils et ressources

### Outil A : Exemples locaux de cocréation d'espaces publics

- Postes de réparation de vélos (New Liskeard et Kirkland Lake)
- Microbibliothèques communautaires
- Jardins communautaires
- Passages pour piétons peints
- Installation de bancs et plantation d'arbres à la mémoire d'êtres chers au bord de l'eau
- [Projet communautaire de murales](#) et [minigalerie d'art](#) (Haileybury) de Open Studio Libre
- Parc RockWalk, Haileybury School of Mines
- Jardin et bancs de MADD (plage de New Liskeard)
- Postes d'exercice extérieurs près de Kinross Pond
- Murales sur les immeubles Whiskey Jack et Busters ainsi que sur la station de pompage d'eau (Haileybury)
- Art dans le parc
- Table d'échecs près de la promenade à New Liskeard
- Places où s'asseoir au monument de Shannon Koostachin (plage de New Liskeard)

Nous vous invitons à nous proposer des idées créatives! C'est vous qui connaissez le mieux votre quartier et la façon dont les gens aimeraient interagir avec les espaces qui s'y trouvent. Nous vous proposons quelques idées pour vous inspirer :

- Panneaux de signalisation faits par des membres de la communauté installés le long de sentiers ou sur les poteaux de lampadaires
- Installations originales aux arrêts d'autobus
- Salle de lecture extérieure dotée d'une microbibliothèque, de sièges et d'un tapis
- Jeux immenses
- Inscription, sur des tables de pique-nique, des bancs ou des poteaux, de blagues, de poèmes ou d'histoires rédigés par des résidents
- Art physique, sculptures ou murales
- Bancs, hamacs, parapluies, etc.
- Dessins faits à la craie sur les trottoirs ou dans les rues
- Cours d'impro
- Allées et ruelles actives
- Jardinières amovibles pouvant servir à embellir un espace ou à lui donner une nouvelle allure
- Panneaux d'interprétation historique ou reproduction de ce à quoi le lieu ressemblait autrefois
- Fête dansante (piste de danse, juke-box et peut-être des animateurs)

## Allées actives



PHOTOS COURTESY TEAM BETTER BLOCK

## Exposition d'art qui se visite au volant ou à pied



### **OUTDOOR GAMES**

Successful public spaces offer activities and support active uses. Ping-pong tables and cornhole boards are fairly easy to create, and the games are fun for people of all ages.

Columbus, Ohio



## Jardin de circulation



## Jardin

## communautaire



## Exposition d'art extérieure au terrain de jeu

## Outil B – Partenaires communautaires possibles

- Groupes culturels
- Associations de quartier
- Organismes sans but lucratif
- Coopératives – logement, épicerie, agriculture, artistes, etc.
- Associations d’amélioration commerciale
- Bibliothèques
- Entreprises locales
- Conseils scolaires et écoles locales
- Clubs philanthropiques
- Groupes confessionnels
- Fondations (p. ex. fondations de bienfaisance)
- Réseaux de médias sociaux
- Organismes de services sociaux
- Et beaucoup d’autres!

## Outil C – Autres ressources sur la cocréation d’espaces publics

- Project for Public Spaces <https://www.pps.org>
- Ville de Kitchener <https://www.lovemyhood.ca/en/cool-ideas/ideas-and-inspiration.aspx>
- The National Endowment for the Arts’ “How to do Creative Placemaking”  
[https://www.arts.gov/sites/default/files/How-to-do-Creative-Placemaking\\_Jan2017.pdf](https://www.arts.gov/sites/default/files/How-to-do-Creative-Placemaking_Jan2017.pdf)
- Design for reconciliation: The Indigenous Place Making Council reclaims public space for First Nations <https://spacing.ca/toronto/2017/07/13/design-reconciliation-indigenous-place-making-council-reclaims-public-space-first-nations/>
- Equitable Development During & After COVID-19: Five Takeaways  
<https://www.pps.org/article/equitable-development-during-and-after-covid-19-fivetakeaways>
- Placemaking When Black Lives Matter <https://www.pps.org/article/placemaking-blacklives-matter>
- Creative Placemaking  
<https://www.arts.gov/sites/default/files/CreativePlacemakingPaper.pdf>
- [Placemaking: Elements for Success \(one-pager\)](#)
- [Winter Placemaking Guide, 8-80 Cities](#)
- [Placemaking Primer : What if We Built Our Cities Around Places?, Project for Public Spaces](#)

### Remerciements

Nous remercions la Ville de Hamilton de nous avoir permis d’adapter son projet pilote de subventions et sa trousse pour la cocréation d’espaces publics, lesquels sont fondés sur le programme *Love My Hood* de la Ville de Kitchener.